



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration
n° 2026 - 017
Séance du 13 mars 2026

Politique indemnitaire BIATSS : modification de la cartographie RIFSEEP

Condition d'acquisition du vote :

<i>Quorum =</i>	<i>moitié des membres en exercice présents ou représentés</i>
<i>Acquisition de la délibération =</i>	<i>majorité des membres présents ou représentés</i>

Nombre de membres en exercice : 34

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 5

Nombre de vote pour : 24

Nombre de vote contre :

Nombre d'abstentions :

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 12 février 2026.

La politique indemnitaire BIATSS : modification de la cartographie RIFSEEP, telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Comité social d'administration d'établissement du 12 février 2026

Politique indemnitaire – cartographie - RIFSEEP (vote)

- La fonction de responsable du pôle FARE (formation, Alternance et Reprise d'Etudes) a été occupée jusqu'en août 2023 par un agent de catégorie A.

Le poste, devenu vacant suite à une mutation, a été pourvu par un agent de catégorie B au 01/09/2024.

Il est proposé de modifier la cartographie en transférant le poste classé A3 vers un poste classé B2 au 01/01/2025

- La fonction de Directeur des systèmes informatiques, occupée jusqu'en décembre 2025 par un agent contractuel, n'apparaît pas dans la cartographie RIFSEEP.

Le poste, devenu vacant suite à une démission, a été pourvu par un agent titulaire au 01/01/2026.

Il est proposé de modifier la cartographie en créant cette fonction au 01/01/2026 dans le groupe A1.



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Classement des fonctions par groupe RIFSEEP au 01/01/2025

Catégorie A

Groupe RIFSEEP	Groupe de fonctions	Fonctions types ministérielles retenues	Adaptation université Artois
Gr A 1	fonctions d'encadrement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> • directeur fonctionnel • adjoint au DGS • responsable de composante placé dans les conditions de positionnement hiérarchique prévu par l'arrêté du 16 mars 2014 fixant la liste des fonctions du MENESR éligibles au GRAF <p>Spécifiquement pour les IGR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chef de projet stratégique rattaché à la direction de l'établissement • expert associé à des projets de recherche majeurs • responsable scientifique ou expert de très haut niveau 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable grosse direction : DAF, DE, DPL, DREDV, FCU, DSI • ingénieurs de recherche : responsable d'un projet transversal avec visibilité nationale • responsable administratif FSA + EIA
Gr A 2	fonctions d'encadrement à responsabilités et / ou technicité importantes	<ul style="list-style-type: none"> • chef d'un service ou responsable d'une structure à fortes responsabilités • responsable de composantes à fortes responsabilités • responsable administratif ou financier avec fonctions de contrôle de gestion et de pilotage à forte technicité <p>Spécifiquement pour les IGR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • cadre transversal rattaché à la direction, à forte expertise ou sujétions particulières • responsable scientifique ou expert de haut niveau <p>Spécifiquement pour les IGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine scientifique ou fonctionnel à fortes responsabilités 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable administratif IUT Béthune et Lens • responsable administratif UFR pôles : FSA, STAPS, Droit, Sciences • adjoint grosse direction : DRH, Etudes, DSI, DPL • responsable service : RI, CAP AVENIR • responsable d'un très gros équipement dans un laboratoire de recherche, avec une très haute technicité : plateforme de spectrométrie de masse (LBHE), microscope à champ proche (UCCS), chargé développement des techniques expérimentales (LGCGE) • responsable du pilotage des emplois et de la masse salariale • responsable service affaires générales et juridiques, • responsable service appui au pilotage

Groupe RIFSEEP	Groupe de fonctions	Fonctions types ministérielles retenues	Adaptation université Artois
Gr A 3	fonctions d'encadrement intermédiaire et / ou à technicité particulières	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint au chef de service, au responsable de structure ou au responsable administratif ou financier classé en groupe 2 • chef d'un service, responsable d'une structure ou responsable de composante ou de site (personnels de bibliothèque également) • chargé d'études à fortes expertise et responsabilités <p>Spécifiquement pour les IGR :</p> <ul style="list-style-type: none"> • chargé de fonctions spécifiques - responsable scientifique ou expert <p>Spécifiquement pour les IGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine scientifique ou fonctionnel – fonctions complexes <p>Spécifiquement pour les ASI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable de site, de service ou de structure à fortes responsabilités • Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études - fonctions exposées et/ou complexes 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable de service : VCA, Maison de la recherche, vie étudiante • responsable bureau avec forte technicité ou encadrement d'une grosse équipe : Apogée, référent SIHAM, réseau, audiovisuel, FCU IUT Lens, maintenance et exploitation patrimoine immobilier, DAF, hygiène et sécurité, responsable marchés DPL, communication, Pôle FARE Arras et Béthune (FCU) • Responsable administratif UFR Arras et site de bibliothèques : Histoire-géo, Langues, Lettres, EGASS, • adjoint service : SCD • responsabilité assez gros équipement ou plusieurs équipements avec de nombreux usagers Spécifiquement pour les ASI : • fonctions nécessitant de l'adaptabilité et de la créativité"
Gr A 4	fonctions usuelles	<ul style="list-style-type: none"> • chargé de gestion <p>Spécifiquement pour les IGE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Chargé de développement, chargé d'exploitation, chargé de pilotage ou chargé d'études d'un domaine scientifique ou fonctionnel non classé dans le groupe ci-dessus <p>Spécifiquement pour les ASI :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Responsable de site, de service ou de structure à fortes responsabilités non classé dans le groupe ci-dessus 	<ul style="list-style-type: none"> • autres

Catégorie B

Groupe RIFSEEP	Groupe de fonctions	Fonctions types ministérielles retenues	Adaptation université Artois
Gr B 1	fonctions d'encadrement et / ou à responsabilités particulières	<ul style="list-style-type: none"> • chef de bureau • responsable d'une structure, d'un secteur ou d'un site • fonctions administratives complexes et / ou exposées 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable administratif composante • responsable service logistique • responsable service imprimerie • responsable petit service : ASC, APU • responsable bureau, agent avec encadrement ou haute technicité ... • responsable service informatique IUT Lens • responsable financier et du service technique UFR Sciences
Gr B 2	fonctions d'encadrement ou à technicité particulière	<ul style="list-style-type: none"> • adjoint à l'une des fonctions classées en groupe 1 • chef de pôle • fonctions administratives complexes 	<ul style="list-style-type: none"> • responsable bureau, agent avec encadrement ou technicité particulière ... • responsable scolarité • gestionnaire financier et comptable (IUT) avec encadrement • assistant d'édition APU • assistante de gestion FCU avec encadrement • responsable pôle FARE Arras <p>spécifiquement pour les BIBAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • responsabilité liée à une mission transversale • polyvalence sur un poste isolé • responsable service technique de composante
Gr B 3	fonctions usuelles	<ul style="list-style-type: none"> • chargé de gestion • assistant / secrétaire 	<ul style="list-style-type: none"> • gestionnaires